

44^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS

RALLYE NATIONAL DES 10, 11 & 12 Septembre 2021

ASA ARTOIS LITTORAL II : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : ORGANISATEUR TECHNIQUE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Le 44^{ème} rallye Le Béthunois est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard de la FFSA des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 19 juillet 2021 à 8 H 00
Ouverture des engagements	Lundi 19 juillet 2021 à 8 H 00
Clôture des engagements	Lundi 30 Août 2021 à 23 H 59 (cachet de la poste faisant foi).
Distribution du Road-Book	Maison des Associations - La Charité – 335 Rue Fernand Bar – 62400 BETHUNE - Vendredi 3 septembre 2021 de 14 H à 18 H - Samedi 4 septembre 2021 de 8 H à 17 H - Dimanche 5 septembre 2021 de 8 H à 12 H - SUR RENDEZ-VOUS avec la secrétaire (06.77.23.84.44) Du lundi 6 au jeudi 9 septembre 2021.
Reconnaisances	Samedi 4 Septembre 2021 de 9H00 à 20H00. Dimanche 5 septembre 2021 de 9H00 à 20H00. Jeudi 9 septembre 2021 de 9 H à 20H00*. Vendredi 10 Septembre 2021 de 9H00 à 18H00*. <i>*Sous réserve des restrictions ART. 6.2 P (page 8)</i>
Pré-Vérifications administratives	Des pré-vérifications administratives auront lieu à la prise du roadbook. Il sera donc indispensable d'avoir vos documents avec vous ce jour-là (originaux). L'heure de convocation pour les vérifications complémentaires & techniques vous sera donnée en même temps.
Vérifications administratives & techniques	Vendredi 10 Septembre 2021 de 16H30 à 21H30. Vérifications administratives complémentaires et présentation des permis de conduire et des licences
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 11 Septembre à 20h00 au PC – Maison des associations - La Charité – BETHUNE.
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 10 Septembre à 23h00 au tableau d'affichage Officiel.
Publication des heures et ordre des départs	Le vendredi 10 Septembre à 23h00 au tableau d'affichage Officiel. Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.

Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 11 Septembre à 09H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 11 Septembre à 19H13 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Affichage du Classement de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le samedi 11 Septembre à 23h00 au Tableau d'affichage officiel. Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le dimanche 12 Septembre à 8H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	Le dimanche 12 Septembre à 14h40 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Béthune Grand' Place au fil des arrivées.

LIEUX :

Distribution des roadbooks & vérifications administratives	Maison des associations – LA CHARITE 335 Rue Fernand Bar BETHUNE SALLE RDC
Pré-Vérifications administratives	Maison des associations – La Charité – 335 Rue Fernand Bar BETHUNE.
Vérifications administratives & techniques	FG AUTOMOBILES TOYOTA Rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY.
PC Course	Maison des Associations – La Charité. 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Collège des commissaires	Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Tableau d'affichage officiel	Espace <i>Affichage Officiel</i> - Grand Place - BETHUNE
Parc fermé de départ et d'arrivée	Grand'Place BETHUNE.
Parcs d'assistances	Le Parc 1 se situera à proximité du centre-ville (Places Lamartine, Isaac Rabin et Marmottan, rue Sadi Carnot à BETHUNE). Le Parc 2 sera situé place du Général De Gaulle à BETHUNE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ARTOIS LITTORAL II**, organisateur administratif, organise les 10, 11 & 12 septembre 2021 avec le concours du **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**, organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

44ème RALLYE LE BETHUNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **14/06/2021** sous le N° **2221**, et par la Fédération Française des Sports Automobiles sous le permis d'organisation N° **429** le **13/07/2021**

Comité d'Organisation

Présidents	Marc DECANTER 06.88.98.39.74 Maxime HOLLANDER 06.85.21.79.58
Secrétaire	Armelle COUSYN 06.77.23.84.44
Secrétaire-Adjoint	Jean-Charles MEMBOT 06.80.34.05.62
Trésorier	Cédric COMBARD
Trésorier Adjoint	Jean-Marie COUSYN
Chargée des Officiels	Martine PICHELIN
Chargée des commissaires	Armelle COUSYN

Chargés des inscriptions concurrents	Maxime HOLLANDER & Manon MORLIERE (06.58.93.63.29)
Chargé du parcours	Benjamin COUSYN
Chargé de l'intendance	Aurélié CZARNECKA/Anaïs CAULIEZ
Chargé de l'hébergement	Armelle COUSYN
Chargé des relations avec les mairies	Marc DECANTER
Chargé du livret de sécurité	François LANGLET
Responsable Presse	Jean Pierre GLORIAN
Responsable Communication	Eric STOPIN
Responsable du site Grand'Place et parcs assistance	Fabrice LEFRANCQ (06.71.77.28.79)
Responsable des partenaires	Maxime & Marie HOLLANDER
Chargé de la conception des cartes et du Road Book	Pierre SCHULZ
Speaker	Dominique HONVAULT
Et toute l'équipe du Stade Béthunois Automobile	
Secrétariat	Stade Béthunois Automobile, 47 Rue Pasteur 62232 ANNEZIN, Tel : 06 77 23 84 44 Mail : rallyelebethunois62@gmail.com
Permanence pendant le Rallye	Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE

Organisateur technique

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1.P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	François LANGLET	1559
Président du collège des commissaires sportifs	Aurélié FERNANDES	6743
Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND	1459
	Océane POINSENET	126543
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257
Directeur de course adjoint et Nouveau Départ	Mickaël LACHERE	58237 01/12
Adjoints à la direction de course PC	Dimitri HEMBERT	1585 01/01
	Claude ROJ	142485 01/11
	Martine PICHELIN	18416 01/11
Directeur De course Parc regroupement	Mathieu BAUDUIN	
Adjoints à la direction de course sur les ES	Mathieu LANGLET	122227 01/01
	Thomas LEMIRE	35253 01/11
	Patrick JOVE	
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Jean-Pierre MINNEBOIS	---
Voiture autorité	Maxime HOLLANDER	210702 01/02
Commissaire technique responsable et Nouveau Départ	Laurent BRAURE	196163 01/14
Responsable Technique VHC	Bernard POTTIER	
Commissaires techniques	Yoann DESCAMPS	22363 01/16
	André FONTAINE	
	François GODET	
	Stéphane LEULIETTE	10739 01/12

	Marc RICHE	17953 01/12
	Denis THUILLIER	4592 13/17
	Jean-Louis AUBLE	3387 13/07
	Jean-Guy BOUQUET	56540 01/16
	Mickaël SCHIEPTES	
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Clément MASCLEF	9632 01/06
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique PIGOT	---
	Patrick GRENIER	112507 01/12
Responsable de la Presse	Frederic DART	120224 03/99
Classement informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE	
Responsable du Classement	Jean-Philippe BACQ	5147 01/02
Juges de faits	Annick NARGUET	---
	Francis CLEMENT	---

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national 44^e RALLYE LE BETHUNOIS compte pour la coupe de France des Rallyes (coefficient 3), pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des HAUTS DE FRANCE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu immédiatement après la prise du Road-Book. Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents ORIGINAUX.

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le vendredi 10 Septembre 2021 entre 16H30 et 21H30 au FG AUTOMOBILES TOYOTA rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY (les horaires individuels seront publiés sur le site internet de l'organisation www.rallyelebethunois.fr).

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte du garage Toyota. Le déchargement et le stationnement des véhicules de course se font au parc à plateaux dédié, Rue Fernand Bar à BETHUNE
- Les vérifications finales seront effectuées aux Ets CATTEAU Concessionnaire FIAT, Rue Sadi Carnot, BETHUNE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 44^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS devra :

- Remplir un formulaire informatique d'engagement sur le site internet du rallye www.rallyelebethunois.fr. Une fois ce formulaire validé, vous recevrez automatiquement par mail une fiche d'inscription complète.
- Imprimer ce document, le signer et le retourner au siège social du rallye (SBA BP 183 62404 BETHUNE CEDEX), accompagné du règlement des droits d'engagement et des pièces demandées, au plus tard le 30 août 2021 23 h 59 cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Pour chaque demande, veuillez envoyer une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote ;
- Licences du pilote ET du copilote ;
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

- La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.
- Le montant des droits d'engagement
- La fiche de renseignements d'assistance
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote et voiture)

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **180** voitures. Soit 150 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 520 € + 6 € (commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF) ;
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1040 € + 6 € (commissaires de la LSAHF) ;
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements par chèque à l'ordre de **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**.

Exceptionnellement, le paiement (chèque) pourra être échangé lors de la prise du road book. Cet échange ne pourra plus s'effectuer après le samedi 4 septembre

Les chèques seront déposés en banque, le lundi 6 septembre 2021. Les demandes non accompagnées du règlement seront placées en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser 30 concurrents.

RAPPEL : ADRESSE POSTALE :

Stade Béthunois Automobile - Engagements
54 place du Maréchal Foch - BP 183
62404 BETHUNE CEDEX

En cas de forfait :

- Tout forfait doit être déclaré au secrétariat du rallye **par mail** (rallyelebethunois62@gmail.com) ;
- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements (soit au plus tard le lundi 30 août 2021), 100% du montant des droits d'engagement seront remboursés ;
- Si le forfait est déclaré après la clôture des engagements (à partir du mardi 31 août 2021) mais avant les vérifications (soit avant le vendredi 10 septembre à 16h00), une retenue de 40% du montant des droits sera opérée ;
- Si le forfait est déclaré après le début des vérifications (soit à partir du vendredi 10 septembre à 16h00), la totalité du montant des droits sera acquise à l'organisateur sans possibilité de remboursement.

Pour la détermination de la date de déclaration du forfait, **la date et l'heure de l'e-mail feront foi.**

3.1.13P Afin d'éviter tout litige entre le Stade Béthunois Automobile et les concurrents désireux de participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

1. Des places seront réservées aux membres du SBA désirant participer au rallye à condition d'être à jour de leur cotisation et ayant été déjà adhérent en **2020**.
2. Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye.
3. Pour les autres concurrents, seuls les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement) seront pris en compte.
4. En cas d'arrivée en surnombre d'engagements le même jour, ce qui impliquerait une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés à compter du 1^{er} jour de la mise en place de cette liste, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectué par date d'arrivée.

3.3P : Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la spéciale du samedi courue lors de la 1^{ère} étape, pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Le parc d'assistance sera autorisé Parc 1 à proximité du centre-ville (Place Lamartine, Place Isaac Rabin, Place Marmottan et rue Sadi Carnot) ou Parc 2 place du Général De Gaulle à BETHUNE, **à partir de 14 heures le vendredi 10 septembre.**

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités par l'organisateur. Merci de respecter ce traçage.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation écrite de l'organisateur).

A noter que tout véhicule non destiné à effectuer de l'assistance ne pourra entrer dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé en parc (il est impératif d'apposer sur le parebrise l'autocollant fourni par l'organisation).

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres ! Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

L'organisateur choisit les emplacements et rappelle qu'il est formellement interdit aux concurrents de faire un traçage pour réservation d'emplacement au sol, le traçage ne peut être fait que par l'organisateur.

Une fiche de préférences sera à la disposition des concurrents sur le site au moment de l'inscription. Il sera fait droit aux demandes à la discrétion de l'organisateur et en fonction des places disponibles.

NB : les plateaux ne sont autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques, sous peine d'amende de 150 € si retrait.

Un parc dédié aux plateaux est situé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar à BETHUNE). Tout stationnement de plateau ailleurs est interdit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

Le road book contiendra un itinéraire permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque de 200€).

Il seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collègue des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par l'organisateur le jour de la prise des road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 44^{ème} Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours total de 401.77 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de 121.72 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 4 LES COMMUNES VERTES	9.950 kms	X 2	19.900 kms
ES 2 & 5 LES QUATRE BOIS	10.290 kms	X 2	20.580 kms
ES 3 & 6 LA ROUTE DU GALLODROME	11.910 kms	X 2	23.820 kms
ES 7 & 9 LE BLANC SABOT	9.550 kms	X 2	19.100 kms
ES 8 & 10 LE TURBEAUTE	19.160 kms	X 2	38.320 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Pour toutes les spéciales :

- SAMEDI 4 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 20 H 00
- DIMANCHE 5 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 20 H 00
- JEUDI 9 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 20 H 00
- VENDREDI 10 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 16 H 00



RECONNAISSANCES RESTRICTIVES POUR LA SPECIALE LE TURBEAUTE (ES 8 & 10) :

LES RECONNAISSANCES SONT AUTORISEES LES :

- SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 SEPTEMBRE de 9 H à 20 H ;
- JEUDI 9 SEPTEMBRE de 9 H 30 à 11 H 30, de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 00 à 20 H 00 ;
- VENDREDI 10 SEPTEMBRE de 9 H 30 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 00.

En dehors de ces horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (exclusion, amende et commission de discipline)

6.2.2P : Identification des véhicules pour les reconnaissances

Le port des autocollants « Rallye Le Béthunois Reconnaissance » indiquant le numéro de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur par écrit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra impérativement être remis lors des vérifications TECHNIQUES. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les ES qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au **STYLO BILLE, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1 Présentation des équipages

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi 10 septembre à partir de 17H00 sur le podium du Rallye. Cette présentation est obligatoire pour tous les équipages après les vérifications techniques, à leur entrée en parc fermé situé sur la Grand'Place de BETHUNE.

Pour le départ des deux étapes, les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand'Place BETHUNE.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange ;
- Chef de poste : Chasuble orange avec l'inscription « Chef de poste » ;
- Directeurs d'épreuve : Chasuble rouge ;
- Médecins : Chasuble blanche ;
- Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents : Chasuble rouge ;
- Chronomètres : Chasuble bleue ;
- Média : Chasuble verte.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points STOP, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17P INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médiale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.18.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au

03.21.81.47.19

7.5.20 : SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 10 SEPTEMBRE de 11 H 00 à 15 H 00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye Le Béthunois **devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement** et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur **en même temps que le règlement de l'engagement** (chèque distinct de celui des frais d'engagement). **FRAIS DE PARTICIPATION 60 € PAR EQUIPAGE ET PAR VOITURE.**

Cette séance est limitée à 60 participants.

Le parcours est de 1,847 kms environ.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles. Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures. Les voitures devront être déchargées au parc à plateaux Rue Fernand Bar à Béthune.

La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essais si le nombre de 20 participants n'est pas atteint.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom, et n° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de la clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS DE LA SEANCE D'ESSAIS N'EST PAS AUTORISEE.

7.5.20P CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - PRIX

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Nous avons opté comme l'an dernier, au regard de la situation économique actuelle, pour la suppression de la remise des prix, mais par contre d'appliquer à chaque équipage une remise de 40 € sur le prix initial de l'engagement (qui était de 560 €) et ainsi faire bénéficier tout le monde d'un geste économique.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

